



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 10 novembre 2020

Préavis municipal no 3/2020 pour le conseil du 9 décembre 2020 - Budget 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2021 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2020. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'139'516.--
Les produits sont estimés à	fr. 1'048'116.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 91'400.--

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 11 - administration

Nous allons réfléchir à l'introduction d'une assurance LPP pour le personnel administratif, raison de la légère augmentation des postes 11.301 et 11.303.

Notre participation aux coûts des bassins de transport est estimée à fr. 29'800.-, auquel nous ajoutons une réserve de 3 % pour les pertes financières 2020 liées au coronavirus et qui seront à charge supplémentaire des communes en 2021 (11.351).

Chapitre 21 - Impôts

Les revenus d'impôts ont été calculés selon les bases de calcul transmis par l'ACI, mais la situation économique liée à la pandémie pourrait nous réserver des surprises, pas forcément très bonnes. Le taux d'imposition est fixé à 70.50 de l'impôt cantonal de base.

Chapitre 22 - Service financier

Les travaux du séparatif sont (presque) terminés. L'emprunt contracté auprès des Retraites populaires à 0 % sera échu courant 2021. Nous devons négocier le taux de renouvellement, raison pour laquelle nous augmentons le poste 22.322 dans cette perspective.

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.

Chapitre 31 - terrain

L'année 2020 n'a pas permis la reprise de l'exploitation de la gravière comme prévu. Les demandes de permis sont toujours en attente, mais nous restons optimistes en budgetant fr. 40'000.- de redevance payée par Holcim pour l'exploitation, alors que nous savons que Cand-Landi ne pourra dans tous les cas pas démarrer le remblayage avant 2022. Le suivi de ce dossier vous est communiqué par la municipalité lors des différents conseils.

Nous remettons petit à petit en état les bancs situés sur le territoire communal par le compte 31.314.

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; de plus, les forêts de notre région ont subi une nouvelle attaque de bostryches ces derniers mois ; la qualité du bois sera donc moindre et son prix de vente devrait être en baisse. Rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3)

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

A l'auberge communale, il est prévu de créer une place pour y « cacher » les containers à ordures par des palissades et de réparer le mur en pierres sèches côté nord : devis env. fr. 10'000.-. Il y a également les toiles d'ombrage de la terrasse à changer et l'entretien courant du bâtiment, raison du total de fr. 20'000.- au poste 351.314.

Il n'y a pas de travaux spéciaux prévus dans les autres bâtiments communaux, cependant dans chaque poste 35x.314, il a été budgeté un montant pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble.

Chapitre 42 - urbanisme

Ouverture du C 42.331 pour l'amortissement du parking « Pré du cimetière » de fr. 13'000.-, comme prévu dans le préavis.

Ouverture du C. 42.4272 pour le revenu des locations de diverses places de parc que nous allons mettre à disposition de la population au prix de fr. 30.-/mois (fr. 3'600.-)

Chapitre 43 - routes

Dans le total d'entretien de fr. 15'000.- (43.314), il est prévu un curage de diverses grilles, l'épavage des bords de routes et chemins communaux, ainsi que la réfection du chemin de la Reine Berthe, à son extrémité « sud » pour un devis d'environ fr. 4'000.-. A ce sujet, nous précisons qu'une nouvelle convention devrait être signée prochainement entre la commune et le propriétaire du chemin, J.-Luc Conod : les entretiens et déneigement du chemin seront à charge de la commune (mais pas l'élagage de la haie) en contrepartie d'une servitude de passage à pieds et pour tous véhicules.

Nous avons comptabilisé les premiers amortissements des travaux du séparatif, comme prévu au préavis : la part de «routes », estimée provisoirement à 50 % s'élève donc à fr. 25'000.- que nous ajoutons aux fr. 9'800.- de l'amortissement de la rue de la Gare, portant le C. 43.331 à fr. 34'800.-

Chapitre 44 - parc, promenade et cimetières

Nous avons splité le compte 44.314 en 44.3141 (fontaines) et 44.3145 (place de jeux et cimetière). Dans le 44.3141, nous comptabiliserons le nettoyage des 5 fontaines et leurs alentours (fr. 2'500.- par an). Nous allons étudier la possibilité de faire poser un éclairage sur une ou plusieurs fontaines, afin de les mettre en valeur. Devis : env. fr. 1'500.- par fontaine.

Pour la place de jeux et cimetière, il s'agit du coût de l'entretien (tonte, désherbage, etc).

Chapitre 45 - ordures ménagères

La déchetterie intercommunale est toujours fonctionnelle et aucun investissement n'est spécialement prévu en 2021. Sur le c. 45.3185 : jusqu'à fin 2019, nous ne payions que le transport du papier et nous obtenions une petite ristourne pour sa revalorisation. Malheureusement, la roue s'est inversée et dorénavant, nous devons payer pour le transport et en plus pour l'élimination du papier entre 35.- et 60.- la tonne, d'où une grosse augmentation de ce poste et diminution de revenu sur le 45.435. La taxe forfaitaire 2020 a été fixée à fr. 54.-.

Chapitre 46 - épuration

Nous avons comptabilisé les premiers amortissements des travaux du séparatif, comme prévu au préavis : la part «épuration », estimée provisoirement à 25 % s'élève donc à fr. 12'500.- (46.331)

Le budget d'exploitation de l'AIVN à Croy est en légère diminution pour 2021 (un amortissement s'est terminé). De plus, notre part va également être revue à la baisse, vu que le taux de % du séparatif de notre village a passé de 40 % à quasi 100 %. Nous comptons sur une « économie » bienvenue d'environ fr. 5'000.-.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune toujours compte 37 enfants scolarisés (chiffres août 2020, idem que 2019). Dans le budget de l'AsCoVaBaNo, nous constatons, entre autres, un coût supplémentaire d'environ fr. 50'000.- lié au doublement de certaines courses dans le Vallon du Nozon, suite à l'augmentation significative du nombre d'enfants.

Chapitre 58 - temples et cultes

La comptabilité de la paroisse a été entièrement remise à niveau et une fiduciaire a été engagée pour la révision.

Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des enfants (que ce soient avant scolarisation ou à l'UAPE), faute d'avoir pu obtenir des chiffres prévisionnels, nous avons repris les chiffres 2020.

Chapitre 81 - service industriel

Il est à nouveau prévu d'acquérir de nouveaux compteurs afin de remplacer les plus anciens (81.311).

Le prix d'achat de l'eau à la Source Mercier va encore augmenter à fr. 1.90 par m3 (actuellement fr. 1.40/m3) (81.312). L'amortissement quant à lui va rester à fr. 35.- par habitant (81.312.2), Au vu de ces deux constatations, la municipalité a décidé d'augmenter le prix de la vente d'eau à fr. 2.20 par m3 dès le 1^{er} janvier 2021. Cette augmentation couvrira le coût global des charges de l'AIMS ainsi qu'une petite partie de l'amortissement des travaux de séparatif, figurant pour la première année à hauteur de fr. 12'500.- dans le compte 81.331.

III. Commentaires

Les amortissements obligatoires s'élèvent désormais à fr. 123'800.- répartis dans les différents postes du budget.

Après avoir tenu compte des charges impératives dont les montants sont très élevés (facture sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants...) ainsi que des amortissements obligatoires, la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité pour entretenir le patrimoine communal et assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population est faible.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 9 décembre 2020
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter le budget 2021 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 91'400.--.

Municipalité de Bretonnières

Le Syndic
P.-D. Collomb

La Secrétaire
P. Porchet



Annexes : budget 2021 détaillé.